

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

FONCTIONNAIRES

COMMIS AUXILIAIRE AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION POLICIÈRE

SERVICE DE POLICE

DIVISION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

POSTES PERMANENTS ET TEMPORAIRES

La Ville de Québec est à la recherche de personnes qualifiées afin de constituer une liste servant à pourvoir des postes temporaires de commis auxiliaire au traitement de l'information policière au Service de police et, par la suite, possiblement des postes permanents.

**SOMMAIRE DE
LA FONCTION**

La personne titulaire du poste effectue diverses tâches reliées au cheminement de dossiers par la vérification, la correction, la saisie et l'enregistrement de documents opérationnels, et ce, en conformité avec les procédures en vigueur au sein de l'unité administrative. Ces tâches s'effectuent à l'aide de divers logiciels informatiques spécifiques au Service de police dont, entre autres, le module de gestion des informations policières (GIP), le rapport d'événement informatisé (REI), la répartition assistée par ordinateur (RAO) et le Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ). Le tout doit être effectué en conformité et en respect des règles et procédures de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC) ainsi que du Manuel des politiques et des procédures du CRPQ. Elle est appelée à collaborer avec le personnel policier et doit assurer le service à la clientèle. Cet emploi nécessite également la réalisation de tâches secondaires reliées à l'ouverture de dossiers, à la numérisation, à la photocopie, au classement et au déclasserment. La personne titulaire du poste accomplit, au besoin, toute autre tâche de même nature.

EXIGENCES

Détenir un diplôme d'études dans une discipline appropriée. La connaissance du domaine juridique et l'expérience de travail de bureau seront considérées comme un atout.

Grande facilité à apprendre et à exploiter divers équipements informatiques et logiciels.

Bonne connaissance de la langue française.

La connaissance de base en anglais sera considérée comme un atout.

Autres habiletés et qualités, dont le raisonnement logique, l'esprit de synthèse, l'imputabilité, la discrétion, la rapidité d'exécution, la précision, l'autonomie, la capacité à travailler en équipe et sous pression, la facilité d'adaptation et le souci du service à la clientèle.

**EXIGENCES
PARTICULIÈRES**

Pour qu'une personne puisse être embauchée, cette dernière devra autoriser un consentement à ce que le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) vérifie toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation pour une infraction criminelle, de même que toute inconduite pouvant raisonnablement entacher l'image du SPVQ. Elle devra consentir également à ce que le SPVQ fasse des vérifications dans tous les dossiers et banques de données qui lui sont accessibles. S'il s'avérait que les agissements, comportements, fréquentations ou antécédents judiciaires du candidat soient incompatibles avec la nature de l'emploi, la candidature sera rejetée.

Pour qu'une personne puisse maintenir son emploi, cette dernière devra réussir une formation rémunérée de quatre semaines afin d'obtenir l'accréditation CRPQ ainsi que la certification GIP. Par la suite, d'autres formations seront octroyées afin que la personne titulaire du poste soit apte à accomplir l'ensemble des tâches.

TRAITEMENT

De 31 714 \$ à 46 316 \$.

HORAIRE

35 heures par semaine. Horaire en rotation réparti sur deux quarts de travail de jour et de soir, incluant certains samedis.

PÉRIODE D’AFFICHAGE	Du 28 septembre au 14 octobre 2016.
NUMÉRO DE CONCOURS	FONCR-048-2016.
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.